



SIDIIEF

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DE L'ESPACE FRANCOPHONE

*Pour la diffusion des savoirs,
le partage des pratiques
et le respect de la personne*

Rapport de synthèse

Profil de formation en soins infirmiers
dans différents pays francophones

Étude effectuée par la
Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval
Québec, Canada

30 septembre 2008

RÉDACTION

Cette étude descriptive a été menée par la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval sous la responsabilité de :
Madame Awa Seck, infirmière diplômée d'État du Sénégal., Ph. D. (c).

COLLABORATION À LA RÉDACTION

Monique Flibotte, inf., M.Ed., infirmière-conseil, service des stages et de l'admission par équivalence, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Line Lacroix, Adm. A, directrice Bureau du registraire, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Hélène Salette, inf., M.Sc., secrétaire générale du SIDIIEF
Diane Morin, inf., Ph.D., doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval

Secrétariat, mise en pages :

Manon Corbeil, adjointe administrative, Bureau de la présidente, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

DISTRIBUTION

Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF)

4200, boulevard Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

Téléphone : (++) 1 514 849-6060

Télécopieur : (++) 1 514 849-7870

info@sidiief.org

www.sidiief.org

ISSN 2070-9609 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

*Le SIDIIEF, pour la diffusion des savoirs,
le partage des pratiques
et le respect de la personne*

Créé en 1998 par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), au Canada et la Haute École de Santé La Source de Lausanne, en Suisse, le SIDIIEF est une organisation internationale non gouvernementale (OING) à but non lucratif. Elle est dotée du statut consultatif auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le SIDIIEF se définit d'abord comme un réseau d'échange et de partage francophone dans les domaines de la pratique clinique, de la gestion, de la formation et de la recherche en sciences infirmières.

Il regroupe différentes catégories de membres dont des professionnels, des associations et des institutions de soins et d'enseignement dans plus d'une trentaine de pays de la Francophonie. Il s'agit donc d'un réseau qui, grâce à l'implication des personnes et d'organisations clés, facilite le partage, en langue française, des expériences et des savoirs infirmiers afin de contribuer à l'amélioration des soins et des services dispensés aux populations. C'est aussi un levier de promotion, de revalorisation et de positionnement de la profession d'infirmière. La nécessaire mise en commun des résultats de recherche et des stratégies de soins a permis de constater la diversité, la créativité et la richesse des différentes pratiques de soins infirmiers mises en œuvre dans le monde. Instruits des expériences et des savoirs des autres, gestionnaires, cliniciens, formateurs et chercheurs se dotent de moyens pour aborder les solutions dans une perspective de changement ou de manière plus visionnaire.

Le SIDIIEF entend être un forum continu d'échange international francophone et de réflexion permettant d'aborder des problématiques communes et de faire émerger les meilleures pratiques dans tous les domaines des soins, partout dans le monde.

Avant-propos de la secrétaire générale du SIDIEF

Lors de l'Assemblée générale triennale du SIDIEF, tenue dans le cadre du III^e Congrès mondial, certains membres ont exprimé le souhait que le SIDIEF entreprenne une étude descriptive permettant de recenser le profil de formation en soins infirmiers dans le monde francophone. Le conseil d'administration a jugé cette idée pertinente.

Le présent rapport permet donc d'établir un portrait de la situation et servira de document de référence pour l'enrichissement des stratégies du SIDIEF en vue de concrétiser sa mission de diffusion des savoirs et de partage des expériences, et ainsi soutenir le renforcement des compétences des infirmières et des infirmiers francophones en fonction de leurs réalité et spécificité.

Nous sommes heureux de rendre disponibles les résultats de cette étude et souhaitons qu'ils puissent soutenir vos propres démarches pour l'amélioration de la formation en soins infirmiers dans vos pays respectifs.

Au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, je tiens à remercier sincèrement la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval d'avoir accepté d'être le maître d'œuvre de cette étude.

La secrétaire générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène Salette', written in a cursive style.

Hélène Salette, inf., M.Sc.

REMERCIEMENTS

La présente étude a été réalisée à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval du Québec au Canada. Elle a été préparée pour le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF). Nous tenons à remercier sincèrement Hélène Salette et Irène Le Mouël, respectivement secrétaire générale et adjointe administrative du SIDIIEF, qui ont facilité les contacts avec les personnes-ressources des différents pays membres de l'organisme. Nos remerciements vont aussi à l'endroit de Diane Morin, doyenne de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, pour les moyens qu'elle a mis à notre disposition. Les personnes suivantes ont contribué à la collecte des données dans les différents pays. Qu'elles trouvent ici nos sincères remerciements.

Ruth AKATCHÉRIAN, Liban
Béchir BEN SAAD, Tunisie
Emmanuel BWAKA, Cameroun
Jacques CHAPUIS, Suisse
Fanta COULIBALY, Mali
Françoise DUMAZY, Suisse
Lamri IMED, Algérie
Kan KOFFI, Côte d'Ivoire
Mouctar KANDE, Guinée
Joseph KIBANGULA, République Démocratique du Congo
Roukayatou KONATE, Niger

Ginette LAZURE, Québec, Canada
Anne LEKEUX, Belgique
Gualberte MENGUE-BA-NNA, Gabon
Marie-Claude MONCET, France
Malki SAID EL, Maroc
Joséphine SAWADOGO TAPSOBA, Burkina Faso
Dibcor SÈNE, Sénégal
Doru STEOPAN, Roumanie
Analystes du Ministère de l'Immigration et des Communautés
culturelles (MICC) Québec, Canada

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
INTRODUCTION	5
1. CONTEXTE	5
2. MÉTHODOLOGIE	6
2.1. Collecte des données	6
2.2. Instrument de collecte des données.....	6
2.3. Analyse des données	7
3. CONTEXTE DE L'ÉTUDE, RÉSULTATS ET AUTRES COMMENTAIRES	9
3.1. Le contexte de l'étude	9
3.2. Les pays concernés par l'étude.....	9
3.3. Le portrait de la formation des infirmières par pays	10
3.4. Portrait global de la formation de base.....	31
3.5. Portrait global de la formation des niveaux de 2 ^e et 3 ^e cycles.....	33
3.6. Portrait global de la formation du niveau de spécialisation	34
4. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	35
4.1. La poursuite de la recherche dans le domaine de la formation des infirmières.....	35
4.2. Le renforcement de la collaboration	35
CONCLUSION	36
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	37
SITES INTERNET CONSULTÉS	37
ANNEXE 1 : Termes de référence	38
ANNEXE 2 : Instrument de collecte des informations	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Pays participant à l'étude.....	10
<u>Portrait de la formation des infirmières – Fiches synthèses</u>	
Tableau 2 : Algérie.....	11
Tableau 3 : Belgique.....	12
Tableau 4 : Burkina Faso.....	13
Tableau 5 : Cameroun	14
Tableau 6 : Côte-d'Ivoire.....	15
Tableau 7 : France.....	16
Tableau 8 : Gabon	17
Tableau 9 : Guinée-Conakry.....	18
Tableau 10 : Liban	19
Tableau 11 : Luxembourg	20
Tableau 12 : Madagascar	21
Tableau 13 : Mali	22
Tableau 14 : Maroc.....	23
Tableau 15 : Niger	24
Tableau 16 : Québec, Canada.....	25
Tableau 17 : République Démocratique du Congo.....	26
Tableau 18 : Roumanie.....	27
Tableau 19 : Sénégal.....	28
Tableau 20 : Suisse	29
Tableau 21 : Tunisie	30
Tableau 22 : Synthèse de la formation de base dans les pays étudiés.....	32
Tableau 23 : Synthèse de la formation de 2 ^e et 3 ^e cycles.....	33
Tableau 24 : Synthèse de la formation de spécialisation.....	34

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDI : Agence canadienne de développement international	IC : Infirmière certifiée
INAS : Institut National d'Administration Sanitaire	IDE : Infirmière diplômée d'État
ATS : Agent technique de la santé	IEC : Information éducation communication
BEPC : Brevet d'études du premier cycle secondaire	IFCS : Institut de Formation aux Carrières Sanitaires
BT : Baccalauréat technique	IFIRP : Instituts de Formation Inter-Régionaux des Paramédicaux
CCISD : Centre de coopération internationale en santé et développement	INFAS : Institut National de Formation des Agents de Santé
CEPE : Certificat d'études primaires élémentaires	INSP : Institut national de santé publique
DEC : Diplôme d'études collégiales	OIF : Organisation internationale de la Francophonie
DEP : Diplôme d'études professionnelles	OIIQ : Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
DES : Diplôme d'études secondaires	OING : Organisation internationale non gouvernementale
DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées	DOM-TOM : Départements et territoires français d'outre-mer
DUT : Diplôme universitaire de technologie	SIDIIEF : Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone
CEPE : Certificat d'études primaires élémentaires	TSS : Technicien(ne) supérieur(e) de santé
DEI : Diplôme d'État d'infirmière ¹	TSSI : Technicien(ne) supérieur(e) en soins infirmiers
ENDSS : École nationale de développement sanitaire et social	MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
IB : Infirmière brevetée	MET-FP : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

¹ Dans l'intégralité de ce rapport de synthèse, le mot *infirmière* sera utilisé à titre épïcène. Il désignera donc tant les infirmières que les infirmiers.

INTRODUCTION

L'objet de ce rapport est de présenter un portrait des profils de formation en soins infirmiers dans les pays où le SIDIEF a des membres. Au départ, l'étude devait porter sur la description des programmes de formation des infirmières² des pays membres du SIDIEF. Ainsi, l'étude devait recueillir des informations tant sur les niveaux que sur les contenus des programmes de formation. Toutefois, compte tenu du volume et de la diversité des données, il est vite devenu évident que l'objectif de décrire les programmes de formation était trop ambitieux. Ainsi, ce rapport porte plutôt sur la description des profils de formation en soins infirmiers dans différents pays francophones.

1 CONTEXTE

Lors de l'Assemblée générale triennale du SIDIEF, tenue dans le cadre du III^e Congrès mondial, le 16 mai 2006 à Québec (Canada), des membres ont exprimé le souhait que le SIDIEF entreprenne une étude descriptive qui donnerait un portrait du niveau de formation pour exercer la profession d'infirmière dans le monde francophone. Ainsi, après analyse de la proposition par le conseil d'administration, il a été décidé de mener la présente étude dont l'objectif principal est de broser le portrait des profils de formation en soins infirmiers dans les différents pays membres du SIDIEF. Les objectifs secondaires de l'étude sont les suivants :

- pour chaque pays, répertorier les niveaux de formation et dresser une fiche ;
- comparer les niveaux de formation entre les pays sous forme de tableau ;
- regrouper les pays qui se comparent et présenter des tableaux par groupes de comparaison.

² Dans l'intégralité du présent rapport, le mot *infirmière* sera utilisé à titre épïcène. Il désignera donc tant les infirmières que les infirmiers.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 Collecte des données

Compte tenu du mandat, du temps imparti et des moyens mis à la disposition de l'étude, la collecte des données s'est faite à partir d'une revue documentaire électronique, ainsi que par correspondance avec différentes personnes qui pouvaient fournir une information pertinente. Dans un premier temps, des contacts ont été faits à l'Université Laval, avec le Bureau du registraire et l'agente des études de la Faculté des sciences infirmières, afin d'avoir accès aux informations utilisées concernant la comparaison des niveaux de formation des infirmières pour fin d'admission. Pour des considérations éthiques et de confidentialité, les données obtenues étaient non nominatives et très restrictives. Par la suite, trois stratégies de collecte des données ont été successivement utilisées. D'abord, les sites électroniques de différentes institutions de formation et organisations professionnelles d'infirmières ont été consultés. Pour la plupart des pays, cette activité s'est déroulée dans de très bonnes conditions compte tenu de la disponibilité des données. Pour certains autres pays, en particulier ceux de l'Afrique francophone, qui sont les plus nombreux, les informations disponibles étaient parcellaires, voire le plus souvent inexistantes. Le besoin d'établir un contact par courrier électronique s'est fait rapidement ressentir pour recueillir les informations. Ainsi, des messages électroniques ont été envoyés entre le 28 juin et le 10 septembre 2007 pour inviter des personnes-ressources (membres ou non-membres du SIDIEF) à remplir un tableau contenant les informations souhaitées (annexe 2). Sur 51 correspondances envoyées, seulement 15 personnes ont répondu et retourné l'information sollicitée. Trois rappels ont été faits auprès des personnes n'ayant pas répondu, mais sans succès auprès de cinq d'entre elles. Enfin, le contact téléphonique a été la troisième et dernière stratégie retenue. Cela a permis, d'une part de rejoindre des personnes-ressources dont les adresses électroniques n'étaient pas disponibles, et d'autre part de valider des données déjà recueillies à partir de sites électroniques. Par cette technique, 7 informateurs et informatrices ont été joints.

2.2 Instrument de collecte des données

Pour élaborer l'instrument qui a permis de collecter les données, les critères de performance de Donabedian (1982) – centrés sur les intrants, les processus et les extrants – ont servi de référence. Pour faciliter le remplissage du questionnaire, un tableau a été proposé à chacune des personnes-ressources (annexe 2). Le contenu de l'instrument regroupe donc les informations suivantes pour chaque niveau d'études (études de base, de spécialisation et supérieures) :

- intrants : avant la formation, il fallait identifier les conditions d'accès à la formation de base (le diplôme exigé et le nombre d'années de scolarité primaire et secondaire) ;
- processus : la durée de formation a été privilégiée, les programmes d'enseignement et leur mise en œuvre n'ayant pas été inclus ;
- résultats : l'appellation du diplôme délivré ainsi que le titre professionnel obtenu.

2.3 Analyse des données

Les résultats sont présentés en tenant compte des 3 niveaux suivants :

- études de base pour l'entrée dans un programme de formation en soins infirmiers ;
- études de spécialisation ;
- études supérieures de 2^e et de 3^e cycles universitaires.

Profil de formation en soins infirmiers

Pour les fins de ce présent rapport de synthèse, 2 critères ont été retenus dans la description des profils de formation. Ainsi, dans les pays répertoriés, pour que soit retenu un programme de formation :

- 1) Le nombre d'années d'études générales qui précèdent la formation de base en soins infirmiers est d'au moins 9 ans, soit 6 années d'études primaires et au moins 3 années d'études secondaires ;
- 2) Le nombre d'années de formation infirmière est d'une durée minimale de 3 années.

Diplômes de l'enseignement général donnant accès à la formation de base

Le portrait de la formation de base est présenté en tenant compte de 4 types de diplômes décernés à des niveaux d'études différents :

- 1) Le brevet est un diplôme d'études secondaires non terminées. Il est délivré après 9 à 10 ans d'enseignement général : 6 années d'études primaires et 3 à 4 années d'études secondaires. Selon les pays, il existe le Brevet d'études de premier cycle secondaire (BEPC), le Brevet de fin d'études moyennes secondaires (BFEM) et le Brevet d'études fondamentales. Ce diplôme est délivré dans la plupart des pays africains et au Liban, le Mali étant le seul pays où il correspond à 9 années de scolarité.
- 2) Le diplôme de fin d'études secondaires (DES) existe spécifiquement dans le système d'enseignement québécois. Il est délivré à la fin des études secondaires, après 11 années de scolarité réparties entre 6 années de cycle primaire et 5 années de cycle secondaire. Dans plusieurs pays de la Francophonie, ce diplôme correspond à 12 années de scolarité. Également le diplôme d'études professionnelles (DEP) est un diplôme d'études secondaires permettant d'être admis à différents programmes d'études professionnelles. Toutefois, pour être admis aux programmes d'études collégiales (DEC), le candidat doit réussir certains cours préalables.

- 3) Le diplôme d'études collégiales (DEC) est un diplôme pré-universitaire délivré exclusivement au Québec, au terme de 2 années d'études collégiales, dans des programmes d'études non professionnalisants. Il termine 13 années d'enseignement général qui mènent à la formation universitaire de premier cycle.³ Il correspond à 13 années d'études dans plusieurs pays francophones (c'est-à-dire au baccalauréat académique auquel s'ajoute une année de scolarité).
- 4) Quant au baccalauréat académique, il s'agit d'un diplôme de l'enseignement général délivré à la fin du 2^e cycle des études secondaires. Selon les pays, le baccalauréat académique correspond à 12 ou 13 années de scolarité, dont 6 années d'études primaires et 6 ou 7 années d'études secondaires. Il a comme équivalence : le certificat d'enseignement secondaire supérieur en Belgique ; le diplôme d'État des humanités générales en République Démocratique du Congo ; et la maturité académique en Suisse. Le baccalauréat académique est différent du baccalauréat technique (délivré comme un diplôme de l'enseignement technique) et du baccalauréat universitaire (appelé aussi *bachelor* obtenu à la fin des études de 1^{er} cycle universitaire).

Notes au lecteur

Il est nécessaire de préciser que certains pays divisent les études secondaires en 2 volets et offrent, à la suite de l'obtention du diplôme de même niveau, la possibilité aux étudiants d'avoir accès à une formation professionnelle. Par conséquent, il est important de mentionner que les années de scolarité de base requises, préalables à l'admission dans un programme de soins infirmiers, ainsi que les programmes de formation infirmière proprement dits, diffèrent de façon substantielle d'un pays à l'autre et, par le fait même, les normes et critères donnant droit à un statut réglementé dans un domaine des soins infirmiers et à des titres différents.

La présente étude se veut un descriptif sommaire des réalités propres à chaque pays et non l'établissement d'une base commune de comparaison.

Ainsi le titre d'infirmière dans un pays peut ne pas être reconnu dans un autre. En général, le statut d'infirmière proprement dit se réfère à une formation professionnelle de niveau postsecondaire ou universitaire tel que recommandé par différentes organisations internationales.

Compte tenu du contexte actuel de révisions périodiques de cursus de formation infirmière dans plusieurs pays francophones, il est possible que les informations consignées dans le présent rapport ne soient plus à jour.

Les lecteurs sont invités à informer le SIDIIIEF de toutes modifications apportées dans leur cursus respectif ou d'erreurs dans les fiches.

³ Le DEC peut aussi comporter 3 années d'études professionnelles dont un DEC en soins infirmiers. Nous reviendrons sur cette particularité ultérieurement.

3. CONTEXTE DE L'ÉTUDE, RÉSULTATS ET AUTRES COMMENTAIRES

Ce chapitre décrit d'abord le contexte de l'étude. Ensuite, les pays ayant participé à l'étude sont présentés. Enfin, les portraits comparatifs de la formation des infirmières dans les pays de la Francophonie où le SIDIIEF compte des membres sont effectués. Comme cela a été noté dans les termes de référence, une fiche d'information est dressée pour chaque pays. Puis une synthèse est faite pour l'ensemble des pays, en tenant compte des niveaux de formation de base, de formation de spécialisation et de formation de 2^e et de 3^e cycles.

3.1 Le contexte de l'étude

D'entrée de jeu, nous devons noter la difficulté – et même dans certains cas l'impossibilité – de rejoindre des personnes-ressources dans plusieurs pays. En effet, certaines adresses n'étaient pas valides ou encore les messages envoyés n'avaient pas été consultés par leurs destinataires, notamment dans les pays en développement où l'utilisation de la navigation électronique est parfois très limitée. La seconde entrave est en lien avec l'impossibilité de faire une revue documentaire exhaustive à cause de l'absence de sites et de documents électroniques dans plusieurs pays. De plus, les sites Web ne sont pas toujours tenus à jour. Il faut également noter que la période estivale n'a pas été propice à ce travail parce que la plupart des personnes-ressources sont des enseignants ou des administrateurs d'écoles de formation d'infirmières. Lors de la collecte des données qui a été effectuée durant l'été 2007, ils étaient occupés par les examens de fin d'année ou en vacances scolaires. Par ailleurs, en raison des réformes pédagogiques en cours dans plusieurs institutions de formation, l'information adéquate n'a pas toujours été disponible dans certains pays. Enfin, les informations fournies par certaines personnes-ressources sont restées par moment incomplètes ou imprécises. Pour toutes ces raisons, la présente description ne prétend pas cerner de façon exhaustive le portrait de la formation infirmière.

3.2 Les pays concernés par l'étude

Pour 6 pays où le SIDIIEF compte des membres (République centrafricaine, Comores, Haïti, Mauritanie, Rwanda et République du Congo) aucune information n'était accessible malgré les multiples contacts électroniques effectués. Les contrées comme la Guyane française, la Martinique, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie-française n'ont pas fait l'objet d'étude particulière puisqu'il s'agit de départements et de territoires français d'outre-mer (DOM-TOM). Le système de formation des infirmières des DOM-TOM y est presque identique à celui de la métropole. En définitive, sur l'ensemble des 30 pays de langue française où il existe des membres du SIDIIEF, 20 pays seulement ont été concernés par l'étude, soit un taux de participation de 67 %. Pour 3 d'entre eux (Luxembourg, Madagascar et Roumanie), les données sont partiellement disponibles. Le tableau suivant résume la situation des pays étudiés.

Tableau n° 1 – Pays participants à l'étude

Pays où les données sont disponibles			Pays où les données sont partiellement disponibles
Algérie	Gabon	Québec (Canada)	Luxembourg
Belgique	Guinée-Conakry	RDC	Roumanie
Burkina Faso	Liban	Sénégal	Madagascar
Cameroun	Mali	Suisse	
Côte d'Ivoire	Maroc	Tunisie	
France	Niger		

3.3 Le portrait de la formation des infirmières par pays

Dans cette section, le niveau de formation des infirmières est établi pour chaque pays. Les pays sont présentés par ordre alphabétique. Pour chacun, une brève description des formations est faite et est suivie d'un tableau qui collige les informations disponibles par rapport aux catégories d'**intrants** : les conditions d'admission (diplôme exigé pour accéder à la formation, années de scolarité requises) ; de **processus** : durée de la formation ; de **résultats** : appellation du diplôme. Des observations sont ajoutées au besoin.

En Algérie, la formation de base pour devenir infirmière se fait au niveau de l'enseignement technique professionnel, dans les écoles de formation des sciences paramédicales. Relevant du ministère de la Santé, ces écoles offrent 3 filières de formation en soins infirmiers dont 2 correspondent à nos critères d'études. La première est de nature interne puisqu'elle concerne les agents techniques de santé (ATS) qui, après la réussite à un examen professionnel, peuvent poursuivre des études qui mènent au diplôme d'infirmière brevetée (IB) après 3 ans de formation. La deuxième possibilité s'applique aux IB pour le recrutement interne et aux bacheliers et bachelières de l'enseignement général pour la sélection externe de candidats. Cette voie d'admission requiert entre 12 et 17 ans de scolarité préparatoire (selon le type de recrutement) et donne accès au diplôme d'État d'infirmière. La spécialisation se fait au niveau universitaire pour un diplôme de 1^{er} cycle et pour un titre d'infirmière spécialisée en psychiatrie, en soins polyvalents, en radiologie (manipulation), en anesthésie, en soins intensifs et en soins obstétricaux. Les formations des niveaux de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières ne sont pas encore disponibles en Algérie. De plus, les infirmières n'ont pas accès à ces types d'études à l'étranger pour la simple raison que la pyramide sanitaire y est très médicalisée et qu'elles doivent exclusivement travailler sous l'autorité des médecins.

Tableau n° 2 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Aucun diplôme exigé	10 ans	2 ans	Infirmière brevetée (IB)	Les ATS suivent des études en soins infirmiers d'une durée de 2 ans. Ils sont admis dans la formation avec le niveau de la classe de terminale secondaire non terminée (12 ans)
	Baccalauréat académique (examen de dossier) ou Diplôme d'IB + concours professionnel et 5 ans d'expérience de travail	12 ans (entrée directe) à 17 ans (entrée professionnelle)	3 ans ou 2 ans si ATS	Infirmière diplômée d'État (IDE)	
Spécialisation	Diplôme d'ATS Diplôme d'IB	12 à 17 ans	3 ans	IDE spécialisée	Psychiatrie, soins polyvalents, radiologie (manipulation), anesthésie, soins intensifs, obstétrique
2 ^e et 3 ^e cycles	N/A	N/A	N/A	N/A	Niveaux de 2 ^e et de 3 ^e cycles en sciences infirmières non encore disponibles dans le pays

BELGIQUE

Mise à jour : septembre 2008

En Belgique, 2 niveaux de formation de base sont disponibles pour pouvoir exercer comme infirmière : le niveau brevet et le niveau bachelier. Au niveau du brevet, l'accès est autorisé aux étudiants ayant accompli 12 années d'études mais dans une filière professionnelle. Le brevet est encore reconnu comme formation d'infirmière en soins généraux en Europe probablement jusqu'en 2010. Pour le niveau bachelier, l'accès est limité aux étudiants ayant un certificat d'enseignement secondaire supérieur ou le certificat de réussite de l'examen d'admission à l'enseignement supérieur paramédical (correspondant à 12 ans d'enseignement général primaire et secondaire). Comme dans la plupart des pays européens, le diplôme d'infirmière devenant le standard est le *bachelor/bachelier* délivré après une durée de 3 années dans les hautes écoles. Une passerelle existe depuis 2002 entre le niveau brevet et bachelier. L'infirmière brevetée peut devenir bachelière en réalisant 3 ans d'études en cours d'emploi à raison de 1 ou 2 jours de cours par semaine. Seule l'infirmière de niveau bachelier a la possibilité de se spécialiser ou de faire des études de 2^{ème} et 3^{ème} cycle universitaire.

Tableau n° 3 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement secondaire Professionnel ou de 1 ^{er} cycle universitaire/ supérieur)		12 ans	1 an	Aide-soignante	
	Enseignement secondaire professionnel	12 ans	3 ans	<i>Brevet d'Infirmière hospitalière</i>	
	Certificat secondaire supérieur ou certificat de réussite de l'examen d'admission à l'enseignement supérieur paramédical	12 ans	3 ans	<i>Bachelor/Bachelier en Soins Infirmiers</i>	Hautes Écoles.
Spécialisation	Infirmière brevetée ou bachelière	15 ans	Min 150 h	<i>Infirmière ayant une expertise en...</i>	<u>Domaines d'expertise</u> : soins palliatifs ; gériatrie ; santé mentale et psychiatrie ; évaluation et traitement de la douleur, diabétologie, soins de plaies
	<i>Bachelor/Bachelier</i> en soins infirmiers		1 an	<i>Infirmière spécialisée en...</i>	<u>Domaines de spécialisation</u> : pédiatrie et néonatalogie ; imagerie médicale ; santé communautaire et publique ; oncologie ; soins intensifs et aide médicale urgente ; gériatrie ; santé mentale et psychiatrie ; salle d'opération ; perfusionniste ; anesthésie, stomatologie et soins de plaies
	Infirmière brevetée ou bachelière ou diplôme paramédical		3 ans	Diplôme de Cadre de Santé	Formation en cours d'emploi à raison d'un jour de cours par semaine.
2 ^e cycle universitaire	Tous certificats et diplômes de l'enseignement supérieur	15 ans	2 ou 3 ans	Master/Maîtrise	Toutes les branches de la Santé publique
3 ^e cycle universitaire	Licence ou Master/Maîtrise en Santé Publique ou en Sciences médico-sociales et hospitalières	18 ans	Min 3 ans	Doctorat (Ph.D.)	Toutes les branches de la Santé publique

Au Burkina Faso, il existe 2 niveaux de formation pour les infirmières. Un premier niveau de base comporte deux types d'enseignement et débouche sur l'obtention du Diplôme d'infirmière breveté ou du Diplôme d'État d'infirmière, après un temps d'étude de 2 ans ou de 3 ans. Il existe 2 possibilités d'accès à chaque type de formation. La formation pour l'obtention du Diplôme d'infirmière breveté est ouverte d'une part aux candidats titulaires du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) pour le concours direct et d'autre part aux Agents itinérants de santé (AIS) qui ont une expérience de travail d'au moins 5 ans pour le concours professionnel. La formation pour l'obtention du Diplôme d'État d'infirmière est ouverte aux candidats qui ont le BEPC et le niveau de la classe de terminale pour le concours direct ainsi qu'aux infirmières brevetés qui ont une expérience de travail d'au moins 5 années pour le concours professionnel. Un deuxième niveau de formation est consacré aux spécialisations. Il débouche sur le titre professionnel d'*attaché(e) de santé* et regroupe plusieurs filières de formation. Enfin, la formation universitaire des niveaux de maîtrise et de doctorat en Sciences infirmières est exclusivement autorisée aux attaché(e)s de santé spécialisé(e)s en sciences infirmières. Toutefois, elle n'est pas disponible pour le moment au Burkina Faso, elle se fait à l'étranger.

Tableau n° 4 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Diplôme d'agent itinérant de santé (AIS) + 5 ans d'expérience BEPC	8 ans (entrée professionnelle) à 10 ans (entrée directe)	2 ans	Diplôme d'infirmière breveté Infirmière Breveté (IB)	Le diplôme d'AIS est offert après le Certificat d'Etudes Primaires et deux ans de formation en soins infirmiers élémentaires de base.
	Diplôme d'IB + 5 ans d'expérience BEPC + attestation du niveau de la terminale	12 ans (entrée professionnelle) à 13 ans (entrée directe)	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière Infirmière diplômée d'État	Le diplôme d'infirmière brevetée (IB) est offert après le BEPC et 2 ans de scolarité en soins infirmiers. L'IB est appelée <i>aide soignant(e)</i> dans certains pays de la Francophonie.
Spécialisation	Diplôme d'État d'infirmière + 5 ans d'expérience	15 à 16 ans (entrée professionnelle)	2 ans	Attaché(e) de santé	Anesthésie et réanimation ; pédiatrie ; ORL ; santé mentale ; santé et sécurité au travail ; odontostomatologie ; ophtalmologie ; chirurgie ; épidémiologie ; sciences infirmières (cette filière donne accès aux études supérieures de maîtrise et doctorat).
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux de 2 ^e et de 3 ^e cycles en sciences infirmières non encore disponibles dans le pays

La formation des infirmières au Cameroun se déroule dans les institutions de formation publiques ou privées relevant du Ministère de la Santé publique. Cet enseignement est dispensé sur 2 niveaux : l'un de base et l'autre de spécialisation. Pour la formation de base, le diplôme exigé pour passer le concours de sélection est le baccalauréat qui correspond à 13 années de scolarité primaire et secondaire. Cette formation, d'une durée de 3 ans, est sanctionnée par l'obtention du diplôme d'État d'infirmière. Quant à la spécialisation, elle est autorisée aux infirmières diplômées d'État ayant une expérience professionnelle. Sa durée est de 2 ans et le titre professionnel accordé est celui d'*infirmière spécialisée*. Il n'existe pas de formation universitaire qui délivre les titres de maîtrise et de doctorat au Cameroun. Toutefois, un programme pour l'obtention d'une licence en soins infirmiers en quatre ans après le bac académique est offert uniquement dans la partie anglophone du pays.

Tableau n° 5 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Brevet d'études de 1 ^{er} cycle	10 ans	2 ans	Diplôme d'infirmière adjointe	
	Baccalauréat académique + concours d'entrée	12 ans	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière Infirmière d'État	
Spécialisation	Diplôme d'État d'infirmière + expérience de travail	16 ans	2 ans	Infirmière spécialisée	Domaines de spécialisation ⁴ : anesthésistes et réanimation ; gestion des services de santé ; santé de la reproduction ; formation des personnels de santé
2 ^e et 3 ^e cycles					Niveaux de 2 ^e et de 3 ^e cycles en sciences infirmières non encore disponibles dans le pays

⁴ École privée catholique d'infirmiers de Yaoundé (EPCIY) (2005). Site web : www.cameroun-plus.com/eo/r10279/index.php. Consulté le 27 juin 2007

En Côte d'Ivoire, la formation des infirmières est offerte par l'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS) qui couvre tout le territoire et dispose de 3 antennes actives (Bouaké, Korhogo et Aboisso) et de 3 autres en cours de réalisation (Abengourou, Man et Daloa). Contrairement à la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, où le privé occupe de plus en plus de place dans la formation des infirmières, en Côte d'Ivoire, l'État conserve le monopole de la formation en raison de l'absence de textes juridiques qui réglementent la profession. La formation s'articule sur 3 niveaux. Un premier niveau de base correspond au 1^{er} cycle universitaire dont l'accès se fait après l'obtention du baccalauréat académique. La formation y est d'une durée de 3 ans et donne droit au diplôme d'État d'infirmière qui sera bientôt le Diplôme universitaire de technologie (DUT) en soins infirmiers. Quant au 2^e cycle universitaire, il favorise la poursuite des études supérieures spécialisées pour les IDE ayant au moins 2 années d'expérience. Cette formation, d'une durée de 2 ans, aboutit au Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) avec recherche en soins infirmiers qui confère le grade d'infirmière spécialisée, ce titre offrant une possibilité d'accès à des études de doctorat de 3^e cycle en soins infirmiers. Avec les prochaines réformes, le temps de formation pour ce niveau passera de 2 à 3 ans et la formation donnera accès aux titres professionnels d'*attaché(e) de recherche en soins infirmiers* ou d'*assistant(e) de l'enseignement supérieur*. Pour le moment, la formation du niveau de 3^e cycle universitaire n'existe pas. En revanche, la fonction publique ivoirienne dispose de professionnels infirmiers ayant complété une maîtrise nord-américaine (M. Sc.) en sciences infirmières au Canada, ce qui correspond à un doctorat de 3^e cycle en Côte d'Ivoire.

Tableau n° 6 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche ; veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (1 ^{er} cycle universitaire)	Baccalauréat académique	13 ans	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière Infirmière d'État	Le diplôme d'État d'infirmière va adopter l'appellation <i>DUT en soins infirmiers</i> (réforme en cours).
2 ^e cycle universitaire	Diplôme d'État d'infirmière + 2 ans d'expérience de travail	16 ans	2 ans (projet en cours pour 3 ans)	DESS avec recherche en soins infirmiers Infirmière spécialiste Attaché(e) de recherche ou Assistant(e) de l'enseignement supérieur (en projet)	ORL, anesthésie-réanimation, instrumentation du bloc opératoire, ophtalmologie, psychiatrie, cardiologie, santé publique, puériculture, dermato-léprologie, exploration fonctionnelle, psychiatrie, santé et sécurité au travail. Ce niveau permet d'enseigner dans les programmes de la formation de base.
3 ^e cycle universitaire	-	-	-	-	3 ^e cycle en sciences infirmières non disponible dans le pays.

Comme le démontre le tableau 7, les études de l'infirmière se déroulent sur 2 niveaux de formation. Dans un premier temps, il y a la formation de base dont l'accès est conditionné par la réussite au baccalauréat académique ou par la détention d'un diplôme d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire puéricultrice assortie d'une expérience de travail. Cette formation de base, qui donne le titre d'infirmière diplômée d'État, est d'une durée de 37 mois et demi. Elle permet de s'orienter vers la spécialisation et de devenir puéricultrice, anesthésiste, infirmière de bloc opératoire ou d'apprendre un autre métier : cadre de santé réunissant les titulaires des professions paramédicales au nombre de 14. Le temps nécessaire à la spécialisation est très variable d'une discipline à l'autre puisqu'il s'étale entre 10 mois et 2 ans. Pour le moment, aucun niveau universitaire de formation de l'infirmière n'existe en France. La formation des niveaux de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières se déroule en dehors du pays. Il est à noter que des instituts de cadres offrent une formation en partenariat avec les sciences de l'éducation ou sciences sociales, permettant ainsi aux étudiants d'obtenir un diplôme d'infirmière ou de cadre en lien avec une licence ou un Master 1 dans les disciplines ci-haut mentionnées.

Tableau n° 7 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Baccalauréat académique ou titre équivalent ou Diplôme d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire puéricultrice + 3 ans d'expérience + validation d'acquis ou Diplôme d'infirmier étranger	12 ans (entrée directe)	37,5 mois	Diplôme d'État d'infirmière Infirmière d'État	
Enseignement en management des soins	Diplôme d'IDE + 4 ans d'expérience de travail	11 ans (entrée professionnelle) à 15 ans (entrée directe)	10 mois	Diplôme cadre de santé	La formation est identique à toutes les professions para-médicales.
Spécialisation	Diplôme d'État avec plus ou moins d'expérience requise selon la spécialisation	15 ans	10 mois à 2 ans	Diplôme d'infirmière spécialisée	Puériculture (10 mois) ; infirmière-cadre (10 mois) Bloc opératoire (18 mois) ; anesthésie (2 ans)
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux non disponibles dans le pays.

Au Gabon, l'institution nationale qui assure la formation des infirmières est l'Institut de formation en action sanitaire et sociale (INFASS). Cette dernière est placée sous la responsabilité du Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales, mais ses programmes d'études sont reconnus et validés par le Ministère de l'Enseignement supérieur. Comme dans la plupart des pays francophones, il existe 2 niveaux de formation des infirmières pour les Gabonais(es). D'une part, il y a la formation de base dont l'admission se fait par concours direct pour les bacheliers et bachelières, et par concours professionnel pour les aides soignants. Pour ce niveau de base, les études durent 3 ans et sont sanctionnées par le diplôme d'État d'infirmière qui est classé au cycle A2 de la fonction publique gabonaise. D'autre part, il y a le niveau de spécialisation pour les IDE ayant une expérience professionnelle de 5 ans. La durée des études y est de 2 ans à l'issue desquelles est délivré le diplôme de technicien(ne) supérieur(e) de santé. Présentement, le système de formation des infirmières est en pleine restructuration, en partenariat avec le Collège Édouard-Montpetit de Montréal (Québec).

Tableau n° 8 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Baccalauréat académique Diplôme d'infirmière assistante ou diplômes équivalents	11 ans (entrée professionnelle) à 13 ans (entrée directe)	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière (diplôme de cycle B1) Infirmière d'État	La formation de l'aide-soignant se déroule après le BEPC. Elle donne accès à un diplôme professionnel de cycle B2, après 2 ans d'études en soins infirmiers.
Spécialisation	Diplôme d'IDE + 4 ans d'expérience de travail	15 à 16 ans	2 ans	Diplôme de technicien(ne) supérieur(e) de santé (TSS)	Domaines de spécialisation : TSS en anesthésie et en biomédical, le reste se forme à l'étranger
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	2 ^e et 3 ^e cycles en sciences infirmières en cours par le système LMD

Comme dans la plupart des pays où il existe des membres du SIDIEF, la formation de base des infirmières en Guinée-Conakry est conditionnée par l'obtention du baccalauréat de l'enseignement général. Pour ce niveau d'études, le temps de formation est de 3 ans et le diplôme délivré correspond au diplôme d'État d'infirmière. En ce qui a trait aux études universitaires de 2^e et de 3^e cycles, la Guinée-Conakry constitue une spécificité dans l'espace francophone, dès lors qu'elle permet à une infirmière d'État méritante de poursuivre des études universitaires de médecine, de pharmacie ou de chirurgie dentiste. Ce lauréat est annuellement l'infirmière classée première au concours de sortie de l'école professionnelle de santé primaire de Kindia. Il bénéficie des prérogatives définies par l'arrêté conjoint N° 00959 / MET-FP / MESRS / CAB du 16 décembre 2004 portant institution de passerelles entre les institutions de formation de type B (hiérarchie B) du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MET-FP) et les options correspondantes des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Cet accord entre dans le cadre du renforcement de l'effectif du personnel du MET-FP. Hormis cette possibilité de formation universitaire, qui d'ailleurs sort le lauréat du cadre de pratique de la profession d'infirmière, aucune autre disposition n'est prise pour favoriser la formation de 2^e et de 3^e cycles ou de spécialisation en sciences infirmières ou dans des domaines connexes, en République de Guinée-Conakry.

Tableau n° 9 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Brevet d'études de 1 ^{er} cycle	10 ans	3 ans	Diplôme d'agent technique de santé	
	Baccalauréat académique	12 ans	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière Infirmière d'État	
Spécialisation	-	-	-	-	Il n'y a pas de cours de spécialisation en Guinée. Ces cours se font à l'étranger.
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux de 2 ^e et de 3 ^e cycles non disponibles dans le pays. Cependant, l'entrée à la Faculté de Médecine, Pharmacie et Odonto-Stomatologie est possible pour des lauréates infirmières choisies annuellement.

Au Liban, les études de l'infirmière se déroulent dans 13 universités (dont 6 sont francophones) pour la licence en sciences infirmières ou bien pour le *Bachelor of Science* (BS), et dans 95 écoles et instituts de formation qui délivrent le BT et le TS : 78 (dont 14 sont francophones) pour le baccalauréat technique (BT) et 64 (dont 25 sont francophones) pour le Diplôme technique supérieur (TS). Comme l'indique le tableau 10, la formation de base pour les infirmières est accessible aux Libanais(es) qui possèdent l'un des 3 diplômes suivants : le brevet d'études secondaires, le brevet professionnel (10 à 11 ans de scolarité préparatoire) et le baccalauréat académique (13 ans de scolarité). Pour ce niveau de base, soit le baccalauréat académique, le temps d'études est de 3 ans, excepté à l'Université libanaise où il est de 4 ans. Pourtant, différents diplômes et appellations professionnels y sont accordés. Ainsi, pour les breveté(e)s, le diplôme de sortie est le baccalauréat technique (BT) – 3 ans d'études –, qui confère le titre d'*infirmière*, alors que pour les bacheliers ou bachelières, il s'agit plutôt d'un diplôme technique supérieur en soins infirmiers (TS) ou d'une licence universitaire, donnant le titre d'*infirmière licenciée*. Malgré ces différences notées dans l'appellation du diplôme et du titre professionnel, les prérogatives sont identiques pour les titulaires de licence et de diplôme technique supérieur. D'ailleurs, pour le niveau de la spécialisation, aucune différence n'est notée dans la durée d'études et encore moins dans le titre du diplôme universitaire octroyé. Une succincte remarque mérite d'être faite : l'accès aux études de 2^e cycle est essentiellement autorisé aux infirmières licenciées. En effet, le diplôme technique supérieur n'étant pas reconnu comme étant de type universitaire, ses titulaires n'ont pas la possibilité de poursuivre des études de 2^e cycle. Cette situation fait en ce moment l'objet d'un projet de régularisation en cours d'élaboration. Les études du niveau de 3^e cycle ne sont pas encore disponibles dans le pays.

Tableau n° 10 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique, professionnel et 1 ^{er} cycle universitaire)	Brevet d'études secondaires	10 ans (entrée directe) à	3 ans	Baccalauréat technique (BT)	Ce niveau est rattaché au ministère de l'Enseignement technique. La formation pour le BP se déroule, avec des candidats ayant ou non le brevet, pendant un an, le plus souvent dans les hôpitaux.
	Brevet professionnel (BP) d'infirmière auxiliaire	11 ans (entrée professionnelle)		Infirmière	
	Baccalauréat académique	12 ans	3 ans ou 4 ans	Diplôme technique supérieur en soins infirmiers (TS) ou Licence en sciences inf. Infirmière licenciée	Le diplôme TS est rattaché au ministère de l'Enseignement technique. La licence est un diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire rattaché au Ministère de l'Enseignement supérieur.
Spécialisation	Diplôme TS Licence	16 à 17 ans	1 an	Diplôme universitaire (DU) à option	Oncologie, bloc opératoire, réanimation, soins à l'enfant, santé communautaire
2 ^e cycle	Licence + examen d'entrée	16 à 17 ans	1 à 2 ans	Master à options et DESS à options	Master à options : administration des services infirmiers ; recherche en sciences infirmières ; management du risque infectieux hospitalier DESS à option : bloc opératoire ; santé communautaire ; réanimation ; gestion
3 ^e cycle	-	-	-	-	3 ^e cycle en sciences infirmières non encore disponibles dans le pays

Comme l'indique le contenu du tableau ci-dessous, au Luxembourg, la formation de l'infirmière est offerte dans les lycées techniques pour les professions de santé. Un niveau minimum de la classe de 3^e du lycée classique ou de 11^e du lycée technique est exigé, pour s'inscrire à ces études dont la durée est de 3 ans. Le diplôme luxembourgeois d'infirmière en soins généraux, qui sanctionne la formation de base, est l'équivalent du baccalauréat technique. Selon les résultats obtenus, les formations spécialisées (restructurées en 2007 au Luxembourg) débouchent sur le brevet de technicien(ne) supérieur(e) qui est délivré par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Compte tenu de l'insuffisance de données obtenues sur la formation de niveau supérieur, les études de 2^e et de 3^e cycle n'ont pas été rapportées.

Tableau n° 11 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme offert / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Classe de 3 ^e du lycée classique ou de 11 ^e du lycée technique terminés	11 ans	3 ans	Diplôme luxembourgeois d'infirmière en soins généraux (baccalauréat technique)	Correspond au diplôme de fin d'études secondaires techniques.
Spécialisation	Diplôme luxembourgeois d'infirmière + 3 ans d'expérience de travail	14 ans	2 ans	Brevet de technicien(ne) supérieur(e)	Pédiatrie ; psychiatrie ; anesthésie/réanimation ; chirurgie ; sage-femme (filrière prévue en 2008)
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Informations non disponibles

À Madagascar, la formation des infirmières s'effectue dans les Instituts de Formation Inter-Régionaux des Paramédicaux (IFIRP) qui sont rattachés au Ministère de la Santé. Il est également possible de suivre une formation dans une école privée d'infirmières et de sages-femmes. Ces écoles sont administrées par des communautés religieuses ou groupes privés. Le diplôme est reconnu par le Ministère de la Santé. Les candidat(e)s doivent obtenir le baccalauréat d'enseignement général et préparer, sur 3 années scolaires, le diplôme d'État d'infirmière. Pour les niveaux de spécialisation et des cycles supérieurs, les informations n'ont pas été disponibles par manque de contacts malgaches. Depuis 2002, les infirmières peuvent accéder à la formation de cadre de santé, avec comme option l'enseignement des personnels de santé.

Tableau n° 12 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme offert / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	Baccalauréat académique	12 ans	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière Infirmière d'État	
Spécialisation	Diplôme d'État d'infirmière	16 ans	Informations non disponibles	Cadre de santé	Enseignement des personnels de santé
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Informations non disponibles

⁵ Aubert, L. (2007). Panorama de la profession d'infirmier en Afrique (Rwanda, Madagascar, Maroc). Site internet www.infirmiers.com/inf/etranger/rwanda-madagascar-maroc.php. Consulté le 30 juin 2007.

C'est l'Institut National de Formation en Sciences de la Santé (INFSS) qui assure la formation des infirmières, au Mali. Le premier niveau de l'enseignement comporte 2 types de cheminements à durée identique (3 ans). D'abord, il y a la voie basée sur le brevet d'études fondamentales (9 ans d'études générales). Cette filière aboutit au diplôme d'infirmière appelée *agent technique de la santé (ATS)*. Ensuite, il y a le cheminement qui exige le baccalauréat académique pour l'entrée directe ou le diplôme d'ATS pour l'accès professionnel. Cette deuxième possibilité mène au diplôme de technicien(ne) supérieur(e) de santé (TSS). Ce diplôme permet des études spécialisées de 2 ans pour obtenir le titre professionnel d'*assistant(e) médical(e)* dans l'un des 12 domaines de spécialisation. Il n'existe pas encore de formation des niveaux de 2^e et de 3^e cycles. Des réformes sont en cours pour l'élaboration de programmes supérieurs universitaires, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Centre de coopération internationale en santé et développement (CCISD) du Canada.

Tableau n° 13 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique professionnel)	Brevet d'études fondamentales	9 ans	3 ans	Diplôme d'infirmière ATS	
	Baccalauréat académique Diplôme d'ATS + 3 ans d'expérience de travail	12 ans	2 ans	Diplôme de technicien(ne) supérieur(e) de santé (TSS) TSS	Ce diplôme est l'équivalent du diplôme d'État d'infirmière Niveau : 1 ^{er} cycle universitaire du Mali
Spécialisation	Diplôme de TSS + 3 ans d'expérience de travail	14 ans	2 ans	Assistant(e) médical(e)	12 spécialités dont l'anesthésie/réanimation, l'ophtalmologie, la kinésithérapie Niveau : 2 ^e cycle universitaire du Mali
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux non encore disponibles dans le pays

C'est en 1993 que le Maroc a ressenti la nécessité d'adapter les études infirmières au contexte international, et a introduit une réforme dans la formation du personnel infirmier. Avec le regroupement des écoles, l'Institut de Formation aux Carrières de Santé (IFCS) de Rabat, affilié à l'enseignement supérieur, assure l'enseignement du personnel infirmier selon 2 niveaux de formation. Premièrement, il y a la formation de base qui se fait au niveau du 1^{er} cycle universitaire, à partir du baccalauréat ou d'un diplôme professionnel admis en équivalence. L'enseignement, offert sur une durée de 3 ans, mène au diplôme d'État du 1^{er} cycle des études paramédicales octroyé aux candidat(e)s qui portent ainsi le titre d'*infirmière polyvalente*. Deuxièmement, il y a le niveau de 2^e cycle, qui est en même temps un niveau de spécialisation, accédant à 2 types de diplômes au terme de 2 années d'études: 1) un diplôme de 2^e cycle des études paramédicales qui qualifie les infirmières dans des activités de surveillant des services sanitaires ou d'enseignement paramédical ; 2) une maîtrise en sciences infirmières (en partenariat avec la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal), ou en gestion hospitalière et en santé publique à l'Institut National d'Administration Sanitaire (INAS). Le niveau du 3^e cycle en sciences infirmières n'est pas encore disponible pour les Marocain(e)s.

Tableau n° 14 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (1 ^{er} cycle universitaire)	Baccalauréat académique	9 ans	2 ans	Brevet	
	Diplôme professionnel admis en équivalence	13 ans	2 ans	Diplôme d'État du 1 ^{er} cycle des études paramédicales Infirmière polyvalente	Ce diplôme est également appelé diplôme d'État d'infirmière
Spécialisation	-	-	-	-	Cf. études de 2 ^e cycle
2 ^e cycle	Diplôme d'État du 1 ^{er} cycle des études paramédicales Diplôme professionnel admis en équivalence + 3 ans d'expérience de travail	15 ans	2 ans	Diplôme de 2 ^e cycle des études paramédicales Maîtrise	<u>2^e cycle</u> : enseignement paramédical ; surveillant des services sanitaires <u>Maîtrise</u> : gestion hospitalière et santé publique à l'INAS ; sciences infirmières (en partenariat avec l'Université de Montréal)
3 ^e cycle	-	-	-	-	Niveau de 3 ^e cycle en sciences infirmières non encore disponible dans le pays

Au Niger, le profil de formation en soins infirmiers est structuré autour de 3 niveaux de formation. D'abord, il y a la formation de base qui relève des Écoles Nationales de Santé Publique (ENSP) de Niamey et de Zinder rattachées au Ministère de la Santé, et de certaines écoles privées également supervisées par ce département ministériel. Pour accéder à ces institutions, le BEPC constitue une condition pour le concours direct et le diplôme d'infirmière certifiée pour le concours professionnel. La formation de base dure 3 ans et débouche sur le diplôme d'État d'infirmière et sur le titre d'*IDE*. Par la suite, ces professionnelles infirmières ont 2 choix pour la poursuite de leurs études, avec les mêmes conditions de recrutement et une durée identique de formation. D'une part, elles peuvent s'orienter vers des études de 1^{er} cycle universitaire, à la Faculté de médecine de l'Université de Niamey, pour obtenir une licence en anesthésie/réanimation, en chirurgie (aide-chirurgien) ou en radiologie (manipulateur de radiologie). D'autre part, il y a les études spécialisées (santé communautaire, communication en santé, gestion des services de santé, épidémiologie) qui sont offertes à l'Institut de Santé Publique (ISP) et dans les écoles privées (pour la pédiatrie), pour le titre professionnel de *technicien(ne) supérieur(e) de santé (TSS)*. Depuis 1992, le Niger a suspendu, pour des raisons économiques, la spécialisation en santé de la reproduction et en pédagogie des sciences de la santé. En revanche, des infirmières nigériennes continuent de bénéficier de formations dans des domaines comme l'ophtalmologie et l'ORL, en dehors du Niger, dans les écoles de cadres en Afrique et en France. Du fait de la diminution des bourses d'études, ces formations sont de plus en plus rares, comme c'est d'ailleurs le cas pour les études de 2^e et de 3^e cycles universitaires. Une réforme importante des programmes de formation est actuellement en cours au Niger.

Tableau n° 15 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme offert / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	BEPC Diplôme professionnel d'infirmière certifiée (IC)	10 ans	2 ans	Diplôme d'État d'infirmière Infirmière diplômée d'État	Les infirmières certifiées sont recrutées avec le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE). Leur formation en soins infirmiers a une durée de 2 ans (équivalent aux aides-soignants).
1 ^{er} cycle universitaire	Diplôme d'État d'infirmière + 4 ans d'expérience de travail	13 ans	3 ans	Licence	Anesthésie et réanimation, radiologie, chirurgie
Spécialisation	Diplôme d'État d'infirmière + 4 ans d'expérience de travail	13 ans	3 ans	Diplôme de TSS	Santé communautaire ; gestion des services de santé ; IEC ; épidémiologie ; pédiatrie Spécialisation suspendue en santé de la reproduction et en formation des personnels de santé
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux de 2 ^e et de 3 ^e cycles en sciences infirmières non encore disponibles dans le pays

Le diplôme d'études secondaires (DES) donne accès au diplôme d'études professionnelles (DEP) Santé, assistance et soins infirmiers qui permet d'exercer à titre d'infirmière auxiliaire. Le DES donne également accès au diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers d'une durée de trois ans et confère le titre professionnel d'infirmière. L'enseignement universitaire de 1^{er} cycle est offert aux détenteurs du DEC en soins infirmiers et du DEC pré-universitaire. Le diplôme décerné, à ce niveau de qualification, est le baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.) qui donne le titre d'*infirmière clinicienne*. Puis vient le 2^e cycle universitaire pour les détenteurs d'un baccalauréat (B. Sc.). Une année de scolarité au niveau du 2^e cycle est requise pour obtenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et deux années, pour une maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.). À la suite de l'obtention d'un M.Sc., un 3^e cycle d'études mène à l'obtention d'un doctorat en sciences infirmières (Ph. D.). La formation infirmière au Québec comporte aussi des possibilités de spécialisation sous forme de certificats et de microprogrammes.

Tableau n° 16 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme offert / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique, professionnel et de 1 ^{er} cycle universitaire)	DES	10 ans	18 mois	Diplôme d'études professionnelles (DEP) Santé, Assistance et Soins Infirmiers (SASI)	Infirmière auxiliaire L'entrée dans le programme peut se faire avant que le DES soit obtenu. L'étudiant poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle.
	DES	11 ans	3 ans	DEC	Infirmière Niveau collégial
	DEC	13 à 14 ans	2,5 à 3 ans	Baccalauréat (B. Sc.)	Infirmière clinicienne Niveau : 1 ^{er} cycle universitaire
Spécialisation (1 ^{er} et 2 ^e cycles universitaires)	DEC	14 ans	6 mois à 1 an	Certificat Microprogramme	Certificat : toxicologie ; santé mentale ; santé publique ou communautaire ; milieu clinique ; soins périopératoires ; soins critiques
					Microprogramme : psychogériatrie ; santé mentale ; soins infirmiers aux personnes âgées ; soins d'urgence, psychiatrie ; néphrologie ; cardiologie ; soins infirmiers cliniques ; périnatalité ; pratique en salle d'opération ; suivi systématique de clientèle ; soins en milieu isolé
2 ^e cycle	B. Sc.	16 à 17 ans	1 à 2 ans	DESS ou Maîtrise (M. Sc.)	Infirmière clinicienne spécialisée Peut conduire au titre d' <i>IPS</i> (infirmière praticienne spécialisée)
3 ^e cycle	M. Sc.	18 à 19 ans	3 ans	Doctorat (Ph. D.)	Enseignement/Recherche

Comme le montrent les données du tableau 17, le portrait de la formation des infirmières en République Démocratique du Congo (RDC) se présente sur 2 niveaux : de base et de 1^{er} et 2^e cycles universitaires incluant la spécialisation. Premièrement, il y a la formation de base, dont l'accès se fait par voie de concours, débute à la fin de la classe de 4^e du cycle secondaire, après 10 ans de scolarité primaire et secondaire. Elle a une durée de 4 années qui débouchent sur le diplôme d'infirmière polyvalente (DIP) de niveau A2. Cet enseignement de base fait présentement l'objet d'une réforme avec l'élaboration de nouveaux programmes de formation. Deuxièmement, il y a le 1^{er} et le 2^e cycles universitaires qui comportent 2 sortes de diplômes : le graduat et la licence en sciences infirmières. L'accès au graduat se fait avec le diplôme d'État des humanités générales et le diplôme d'infirmière polyvalente (entre 12 et 14 ans de scolarité générale). Le titre d'infirmière graduée est octroyé à la fin de trois années d'études de graduat qui constitue le diplôme requis pour l'admissibilité aux 2 années d'études de licence universitaire, et aussi un diplôme professionnel pour les infirmières polyvalentes. En RDC, il n'y a pas de diplôme d'étude approfondies en sciences infirmières (DEA) ou de doctorat en sciences infirmières, toutefois, certaines formations de 3^e cycle peuvent être suivies par les infirmières licenciées à la Chaire UNESCO de l'Université de Kinshasa, à l'École de Santé publique et à l'Université Pédagogique Nationale, dans des domaines comme les droits de l'homme et la santé, la bonne gouvernance, la culture de la paix, la didactique en sciences de la santé, la santé publique et l'économie de la santé.

Tableau n° 17 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveau de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	4 ^e secondaire et le concours d'admission à la formation réussis	10 ans	4 ans	DIP : diplôme A2	Réforme de l'enseignement infirmier en cours (mise en œuvre de nouveaux programmes)
1 ^{er} cycle universitaire	Diplôme d'État des humanités générales (entrée directe) Diplôme d'infirmière polyvalente + concours d'entrée + attestation de service d'au moins deux ans	12 à 14 ans (selon le diplôme exigé)	3 ans	Diplôme de Graduat : G3 ou A1 Inf. gradué(e)	Soins hospitaliers ; accouchement ; neuropsychiatrie ; pédiatrie (pour les deux types de candidats). Enseignement et administration des services de soins infirmiers et anesthésie-réanimation (pour les infirmières polyvalentes seulement)
Spécialisations	Graduat en sciences infirmières	15 à 17 ans	2 ans	licence L2 Inf. licencié(e)	Enseignement et administration de services de soins infirmiers ; santé communautaire et épidémiologie ; anesthésie et réanimation
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux non encore disponibles dans le pays

Les informations disponibles sur le tableau 18 mettent en évidence que la formation de base des infirmières se fait au niveau du 1^{er} cycle universitaire, après le baccalauréat lycéen qui est un diplôme de fin d'études secondaires. La formation est d'une durée de 3 années et le diplôme décerné donne le titre professionnel d'*assistant(e) médical(e) généraliste*. La formation en soins infirmiers ne vise pas uniquement à former des infirmières mais toutes les professions de la santé (balnéothérapeute, inhalothérapeute, technicien(ne) de laboratoire, etc.). C'est pourquoi le titre officiel est *assistante médicale* et non *infirmière*. La première année de formation est un tronc commun pour toutes les catégories. Il y a ensuite une spécialisation dans l'une ou l'autre des professions de la santé. La généraliste est l'infirmière. De plus, il existe un examen de spécialisation dans tous les domaines de soins. Le prérequis est de 5 années d'expérience dans le domaine visé (médecine, chirurgie, pédiatrie, etc.). L'assistant(e) médical(e) portera ensuite le titre d'*assistant(e) médical(e) principal(e) spécialisé(e)*.

Tableau n° 18 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base - niveau moyen = postlycéale	Baccalauréat lycéen	12 ans	3 ans	Diplôme de fin d'études, obtenant le titre d'assistant(e) médical(e) généraliste	
Formation de base - niveau supérieur (universitaire) = faculté=1 ^{er} cycle universitaire	Baccalauréat lycéen	12 ans	4 ans	Diplôme de licence, obtenant le titre d'assistant(e) médical(e) licencié(e)	
Spécialisation = degré principal	École postlycéale ou faculté	-	Stage pratique en profession de 5 ans	Attestation de degré principal Assistant médical principal spécialisé	
2 ^e et 3 ^e cycles	Diplôme de licence	-	-	-	Actuellement en développement

L'étude a révélé qu'au Sénégal la formation des infirmières se fait sur 2 niveaux de qualification, à savoir un niveau de base et un autre de spécialisation. Pour la formation de base, 3 modalités d'admission existent : le diplôme professionnel d'assistant(e) infirmière, le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) dans le secteur public, et le baccalauréat académique dans le secteur privé. La scolarité qui précède la formation est très variée puisqu'elle est comprise entre 10 et 13 ans. D'une durée de 3 ans, les études mènent au diplôme d'État d'infirmière qui autorise l'exercice de la profession d'infirmière. Quant au niveau de spécialisation, dont l'accès se fait après 4 ans d'exercice professionnel, il débouche sur le diplôme de technicien(ne) supérieur(e) de santé (TSS) qui est l'aboutissement de 2 années de cours dans différents domaines.

La formation universitaire n'existe pas encore au Sénégal. Cependant, des formations de 2^e et de 3^e cycles peuvent être suivies à l'étranger principalement au Canada, mais avec la rareté des bourses d'études, très peu d'infirmières continuent de bénéficier de ces formations. Un institut supérieur de formation en sciences infirmières est en développement.

Tableau n° 19 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (Enseignement technique et professionnel)	BFEM	10 ans	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière	Les assistantes infirmières sont recrutées à partir du BFEM. Durée des études : 2 ans. Le baccalauréat est exigé dans les écoles privées, et le BFEM dans les écoles publiques. Réforme en cours pour harmoniser, au niveau du baccalauréat, l'admission à la formation de base.
Spécialisation	Diplôme d'État d'infirmière + 4 ans d'expérience de travail	13 ans (BFEM) à 16 ans (Bac)	2 ans	Diplôme de technicien(ne) supérieur(e) de santé (TSS)	Enseignement et administration ; radiologie et imagerie médicale ; odonto-stomatologie ; kinésithérapie ; anesthésie et réanimation ; biologie ; ophtalmologie
1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux de 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles en sciences infirmières non encore disponibles dans le pays

Les données colligées dans le tableau 20 correspondent à la formation proposée en Suisse francophone* par les 6 écoles constituant la filière infirmière de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) et l'Université de Lausanne (UNIL). La HES-SO offre 2 niveaux de formation, l'une initiale et l'autre postgrade. Pour le niveau de base, restructuré en 2002 (HES) puis en 2006 (accords de Bologne), le recrutement se fait à partir d'un titre de secondaire supérieur, obtenu au terme de 12 ans de scolarité. Les 4 ans d'études incluent une année préparatoire (propédeutique). Le *Bachelor of sciences en soins infirmiers*, qui est le diplôme délivré pour la formation initiale, conduit à la spécialisation postgrade offrant 4 titres différents* : 1) le *Diplôme supérieur* (tertiaire B**) de spécialisation; 2) le *Certificate of Advanced Studies* ou CAS-HES (10-15 crédits ECTS***); 3) le *Diploma of Advanced Studies* ou DAS-HES (30-40 crédits ECTS***); 4) Le *Master of Advanced Studies* ou MAS-HES (60 crédits ECTS***). Conformément aux accords de Bologne, un niveau de 2^e cycle est envisagé en Suisse, pour le *Master of sciences* en sciences infirmières, à partir de 2009 (collaboration UNIL & HES-SO). Depuis 2008, le niveau de 3^e cycle dans la discipline infirmière est mis en place à l'UNIL.

* En Suisse alémanique (germanophone), deux niveaux de formation initiale cohabitent encore (niveau tertiaire A et niveau tertiaire B)

** Tertiaire A = Universités et Hautes Ecoles Spécialisées (HES). Tertiaire B = écoles supérieures (niveau tertiaire non universitaire)

*** 1 ECTS = 30 heures de formation et travail-étudiant dont 30 % à 50 % de présentiel. (ECTS = *European Credit Transfer System*). Une année d'études à temps plein = 60 ECTS.

Tableau n° 20 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (1 ^{er} cycle universitaire)	Maturité académique; maturité spécialisée option santé; certificat fédéral de capacité avec maturité professionnelle santé social	12 ans (9 de primaire et secondaire obligatoires et 3 de secondaire sup.)	3 ans (+ 1 an préparatoire)	<i>Bachelor of sciences in nursing</i>	Formation de base restructurée en 2002 (HES) et en 2006 (accords de Bologne)
Spécialisation	<i>Bachelor</i> en soins infirmiers ou titre professionnel d' <i>infirmière</i> reconnu par la Confédération suisse	16 ans	2 ans	Diplôme de spécialisation ES (tertiaire non universitaire)	Tertiaire B : techniques opératoires ; anesthésie ; soins intensifs ; soins d'urgence ; prévention de l'infection et hygiène hospitalière
			1,5 à 2 ans	Formation post-grade HES CAS-DAS-MAS	Tertiaire A : formation postgrade en cours d'emploi dans plus de 20 spécialités ⁶ . 10 à 60 crédits ECTS
2e cycle	<i>Bachelor</i> en soins infirmiers ou un titre prof. équivalent	16 ans	2 ans	Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences infirmières (UNI & HES)	À partir de la rentrée académique de 2009 (à confirmer) 90 crédits ECTS
3e cycle	Master of sciences en sciences infirmières	18 ans	3 ans	Doctorat en sciences infirmières	À partir de la rentrée académique de 2008

⁶ L'enfant et la famille en crise ; soins en médecine de catastrophe et humanitaire ; intervention communautaire à l'école ; oncologie et soins palliatifs ; prise en charge interdisciplinaire des plaies et cicatrisation ; santé mentale ; soins à la personne âgée ; développement durable local, orientation santé communautaire et travail social ; géronto-gériatrie ; psychiatrie ; soins aigus ; thérapie manuelle du rachis ; psychogériatrie ; neuroréhabilitation ; psychiatrie et santé psychique ; gestion de projets internationaux ; santé psychique et interventions psychiatriques ; soins palliatifs ; cours postgrade de praticienne et praticien formateur ; recherche et pratiques professionnelles.

À ce jour, la Tunisie offre 2 cheminements de formation infirmière. Un premier cheminement consiste en une formation, d'une durée de 3 années, dispensée par les Instituts Supérieurs de Sciences Infirmières et menant au Diplôme d'État d'infirmière. Le deuxième cheminement, offert par les Instituts de Techniciens supérieurs, propose une formation d'infirmières spécialisées d'une durée de 3 années menant à un diplôme de technicien supérieur. Ces deux cheminements sont accessibles aux étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat académique. Toutefois, il existe un concours d'orientation pour accéder à ces formations. Les infirmières qui ont 5 années d'expérience peuvent s'inscrire à un concours pour poursuivre une formation d'une durée d'un an afin de devenir cadre enseignant mais ce programme est contingenté à 20 à 25 personnes par année pour tout le pays. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur Tunisien réfléchit à la transformation des programmes de formation pour s'inscrire dans le système LMD. Ainsi, la possibilité d'offrir un seul cheminement pour le premier cycle menant à une licence en sciences infirmières est discutée. À ce jour, le Ministère n'a toujours pas donné son accord. Il n'existe aucun programme au 2^e et 3^e cycles.

Tableau n° 21 - Mise en garde concernant la portée du contenu de cette fiche : veuillez vous référer aux notes au lecteur, page 8

Niveaux de qualification	Conditions d'admission à la formation		Durée de la formation infirmière	Appellation du diplôme délivré / Titre professionnel	Observations
	Diplôme exigé pour accéder à la formation d'infirmière	Années de scolarité de base requises			
Formation de base (1 ^{er} cycle universitaire)	Baccalauréat académique + tests d'entrée	13 ans	3 ans	Diplôme d'État d'infirmière	Diplôme dispensé par les Instituts Supérieurs de Sciences Infirmières.
	Baccalauréat académique + tests d'entrée	13 ans	3 ans	Diplôme de technicien supérieur	Formation d'infirmière spécialisée (ex. puéricultrice) Dispensé par les Instituts des Techniciens Supérieurs.
Spécialisations	Diplôme d'État d'infirmière + 5 ans d'expérience de travail	16 ans	1 an	Cadre enseignant	
2 ^e et 3 ^e cycles	-	-	-	-	Niveaux de 2 ^e et 3 ^e cycles en sciences infirmières non encore disponibles dans le pays

3.4 Portrait global de la formation de base

Le tableau 22 montre que la formation des infirmières, du moins pour le niveau de base, est présente dans l'ensemble des pays concernés par l'enquête. La majorité des pays étudiés (12 au total) considèrent la formation de base des infirmières comme de l'enseignement technique, alors que 6 pays (Belgique, Côte d'Ivoire, Maroc, Roumanie, Suisse et Tunisie) la situent au niveau universitaire de 1^{er} cycle. Pour 2 pays (Liban et Québec), cette formation se fait sur les 3 niveaux. Pour l'admission à cet enseignement initial, 14 pays exigent le baccalauréat de l'enseignement général. Seulement 5 pays continuent de recruter avec le brevet (Burkina Faso, Liban, Mali, Niger et Sénégal), et aucun diplôme n'est requis en RDC où la réussite de la classe de 4^e secondaire conditionne l'accès aux études infirmières de base. Le Burkina Faso aussi se distingue des autres pays étudiés, dès l'instant que le brevet demandé doit être couplé à une attestation de la classe de terminale, ce qui rapproche le Burkina Faso des pays exigeant le baccalauréat académique. L'examen détaillé des conditions d'entrée montre également que 4 pays disposent d'un double profil académique à l'admission des futures infirmières. Il s'agit du Liban, du Mali et du Sénégal qui acceptent aussi bien le brevet que le baccalauréat général, et le Québec qui se singularise avec le DES et le DEC. Ces critères très hétérogènes appellent la nécessité d'harmonisation des conditions requises pour suivre des études débouchant sur la profession d'infirmière.

En ce qui concerne la durée des études de base, on observe une homogénéité du nombre d'années nécessaires à la formation et à l'obtention du diplôme professionnel. Ce temps est généralement de 3 ans, mais quelques différences apparaissent au Liban où la durée varie entre 3 et 4 ans, en RDC où elle est de 4 ans, et en Suisse, le seul pays où une année préparatoire est un préalable aux études infirmières.

Selon les données de l'étude, l'appellation du diplôme et du titre d'emploi est très variable. Les activités professionnelles (champ d'exercice spécifique) varient probablement tout autant selon les différents pays. Ainsi, les sortant(e)s des institutions de formation peuvent détenir un diplôme d'État d'infirmière, précisément en France et dans 10 pays africains qui ont des liens historiques coloniaux avec la France. Il convient de noter que pour 3 pays (Belgique, Québec et Suisse), le baccalauréat universitaire (*bachelor*) constitue le diplôme décerné à la fin de la formation suivie. D'autres pays comme le Mali et le Québec disposent de 2 types de diplômes professionnels pour la formation de base, tandis que le Liban en délivre 3 catégories. Le diplôme d'infirmière polyvalente n'est disponible qu'en RDC et au Maroc. Ces différents diplômes débouchent sur plusieurs titres professionnels associés à l'infirmière.

Tableau n° 22 — Synthèse de la formation de base dans les pays étudiés

Pays participants	Diplômes exigés à l'admission dans la formation de base						Années de scolarité précédant la formation	Appellation du diplôme délivré	Durée de la formation infirmière
	Brevet	DEP	DES	BAC	DEC	Autre			
Algérie	-		-	X	-	-	12 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Belgique			-	X	-	-	12 ans	Baccalauréat en Sc. inf.	3 ans
Burkina Faso	X ⁷		-	-	-	-	10 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Cameroun	-		-	X	-	-	12 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Côte d'Ivoire	-		-	X	-	-	13 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
France	-		-	X			12 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Gabon	-		-	X	-	-	12 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Guinée-Conakry	-		-	X	-	-	12 ans	Diplôme d'État d'infirmière	3 ans
Liban	X			X	-	-	12 ans	Diplôme de TS; licence	3 à 4 ans
Luxembourg	-		-	-		X ⁸	11 ans	Baccalauréat technique	3 ans
Madagascar	-		-	X	-	-	12 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Mali	X			X	-	-	12 ans	Diplôme d'inf., Diplôme d'ATS	3 ans
Maroc	-		-	X	-	-	13 ans	Diplôme d'inf. polyvalent(e)	3 ans
Niger	X		-	-	-	-	10 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Québec		X	X		X	-	11 et 13 ans	DEC, baccalauréat en Sc. inf.	2,5 à 3 ans
RDC	-		-	-	-	X ⁹	10 ans	Diplôme d'inf. polyvalent(e)	4 ans
Roumanie	-		-	X		-	12 ans	Diplôme Inf. licencié(e)	3 ans
Sénégal	X			X	-	-	10 ans	Diplôme d'IDE	3 ans
Suisse	-		-	X	-	-	12 ans	<i>Bachelor of Sc. HES-SO in nursing</i>	3 ans ¹⁰
Tunisie	-		-	X			13 ans	Diplôme d'IDE (licence)	3 ans

⁷ Brevet + attestation de la classe de terminale demandée

⁸ Classe de 3^e (lycée classique) ou de 11^e (lycée technique) terminées

⁹ Classe de 4^e secondaire réussie

¹⁰ Une année préparatoire en sus

3.5 Portrait global de la formation des niveaux de 2^e et 3^e cycles

Comme visualisé dans le tableau ci-dessous, la formation de 2^e cycle universitaire est offerte dans 4 pays seulement sur les 20 concernés par ce travail, soit 20 % de l'ensemble. L'étude a révélé en outre des variations importantes relatives aux différentes caractéristiques de cette formation entre les pays. En effet, les diplômes exigés à l'admission font l'objet de 3 appellations différentes : le *diplôme d'infirmière d'État* pour la Côte d'Ivoire, le *baccalauréat* au Québec et le *bachelor* en Suisse (à partir de 2008) et le *diplôme d'État du 1^{er} cycle* pour le Maroc. On observe aussi que les études de 2^e cycle débouchent sur 3 types de reconnaissances académiques, à savoir le DESS, le mastère (maîtrise) et le diplôme de 2^e cycle des études paramédicales. Certains pays, comme le Maroc et le Québec, en délivrent chacun 2 catégories.

Des similitudes sont également relevées pour ce niveau universitaire puisque la scolarité minimale qui précède les études de maîtrise est presque identique dans les 4 pays, elle est de 16 et 17 ans. Il en est de même pour la durée de formation qui est de 2 ans, excepté pour le DESS au Québec dont la durée est d'1 an.

En ce qui a trait aux études de 3^e cycle universitaire, le tableau 23 indique que le Québec est le seul pays qui dispose de ce niveau d'enseignement, ce qui en fait le seul pays membre du SIDIIEF qui dispose du modèle le plus complet de plan de formation des infirmières échelonné sur 4 niveaux de formation.

Tableau n° 23 — Synthèse de la formation de 2^e et de 3^e cycles

Niveaux	Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du diplôme offert	Observations
		Diplôme exigé	Années de scolarité précédant la formation			
2 ^e cycle	Côte d'Ivoire	Diplôme d'IDE	16 ans	2 ans	DESS avec recherche	3 ans d'études envisagés (réforme en cours)
	Maroc	Diplôme d'État du 1 ^{er} cycle des études paramédicales ou diplôme équivalent	16 ans	2 ans	Diplôme de 2 ^e cycle des études paramédicales Maîtrise	Maîtrise en partenariat avec l'Université de Montréal
	Québec	Baccalauréat ou diplôme équivalent	16 à 17 ans	1 à 2 ans	DESS Maîtrise	
	Suisse	Baccalauréat ou diplôme équivalent	16 ans	1,5 an	Mastère en Sc. Inf.	Disponible en 2008
3 ^e cycle	Québec	Maîtrise (M. Sc.)	18 à 19 ans	3 ans	Doctorat (Ph. D.)	

3.6 Portrait global de la formation du niveau de spécialisation

Tout comme la formation initiale, la spécialisation est présente dans la quasi-totalité des pays, excepté en Guinée-Conakry où les infirmières se spécialisent à l'étranger. Le diplôme de base est généralement requis pour l'accès à ce niveau d'études, cependant, l'expérience professionnelle d'une durée minimale de 2 ans demeure une exigence, du moins pour la majorité des pays étudiés. En revanche, des écarts parfois assez importants sont relevés au niveau des critères de formation. D'abord, le nombre d'années de scolarité qui précèdent la spécialisation est compris entre 12 et 18 ans, ce qui constitue une différence de 6 ans. Ensuite, la durée de formation varie entre 6 mois et 3 années d'études et le nombre de filières de spécialisations disponibles est également très variable d'un pays à l'autre (1 à 22 domaines de spécialisation). Enfin, le titre et le diplôme professionnels obtenus font l'objet d'appellations tout aussi différentes les unes des autres.

Tableau n° 24 — Synthèse de la formation du niveau de spécialisation

Pays	Conditions d'admission à la formation		Durée de formation	Appellation du diplôme offert / Titre professionnel
	Diplôme exigé	Années de scolarité requises		
Algérie	Diplôme d'ATS ou d'IB	12 à 17 ans	3 ans	Inf. d'État spécialisé(e)
Belgique	<i>Bachelor/Bachelier</i>	16 ou 17 ans	1 an	Inf. gradué(e) spécialisé(e)
Burkina Faso	Diplôme d'IDE	16 ans	2 ans	Attaché(e) de santé
Cameroun	Diplôme d'IDE	18 ans	2 ans	Inf. spécialisé(e)
Côte d'Ivoire		16 ans	2 ans	Cf. DESS
France	Diplôme d'IDE	16 ans	10 mois à 2 ans	Inf. spécialisé(e)
Gabon	-	-	-	Informations non disponibles
Guinée-Conakry	-	-	-	Pas de niveau de spécialisation
Liban	Diplôme TS ; licence	16 à 17 ans	6 mois à 1 an	Diplômé(e) universitaire
Luxembourg	Diplôme d'IDE	14 ans	2 ans	Technicien(ne) supérieur(e)
Madagascar	Diplôme d'IDE	16 ans	-	Cadre infirmière
Mali	Diplôme de TSS	14 ans	2 ans	Assistant(e) médical(e)
Maroc	Diplôme d'État de 1er cycle	16 ans	2ans	Diplômé(e) de 2e cycle ; maîtrise
Niger	Diplôme d'IDE	13 ans	3 ans	Tech. Sup. en soins inf. ; licence
Québec	B.Sc.	16 à 17 ans	6 mois à 1 an	Microprogramme ; certificat ; DESS
RDC	Diplôme d'inf. polyv.	14 ans	3 ans	Inf. gradué(e)
Sénégal	Diplôme d'IDE	13 à 16 ans	2 ans	Tech. Sup. santé
Suisse	Titre prof. d'inf. reconnu par la Suisse	16	2 ans	Diplôme de spécialisation ES - Certificat, diplôme ou maîtrise d'études avancées (CAS-DAS-MAS)
Tunisie	Diplôme d'IDE		1 an	Tech. Sup. santé

4. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

4.1 La poursuite de la recherche dans le domaine de la formation des infirmières et infirmiers

Une reprise de la présente étude serait un atout de taille pour l'avancement des connaissances sur la formation infirmière. Les raisons qui militent en faveur d'une telle recommandation sont de deux ordres : d'abord, très peu d'études existent sur la formation infirmière à l'échelle de la francophonie ; ensuite, même si la présente étude concerne une bonne partie des pays membres du SIDIIEF, les données obtenues sont par moment assez parcellaires et n'offrent pas de portrait réel de la formation des infirmières ; enfin, les réformes pédagogiques en cours dans un certain nombre de pays ont beaucoup limité la justesse des informations recueillies.

Il apparaît tout aussi essentiel de se documenter sur certains aspects fondamentaux de la formation des infirmières. Par exemple, une autre recherche pourrait s'intéresser à l'analyse des contenus des programmes de formation de base offerts dans la francophonie infirmière. Cette recherche permettrait une meilleure connaissance des profils d'infirmières sortant des institutions d'enseignement des différents pays. Dans un contexte de mondialisation et de libre circulation des professionnels infirmiers, les résultats d'une telle étude seraient sans doute le fondement sur lequel s'appuierait la recherche de stratégies d'harmonisation des compétences découlant des différentes formations des infirmières.

4.2 Le renforcement de la collaboration

L'énoncé de positionnement du SIDIIEF : « *pour la diffusion des savoirs, le partage des pratiques et le respect de la personne* » ne pourra donner un résultat que lorsque la collaboration entre les membres sera rendue effective. À l'heure où la globalisation impose la mobilité internationale du personnel infirmier, le SIDIIEF – qui en lui-même est un outil de développement de réseaux – pourrait établir ou renforcer des axes de collaboration qui favoriseraient le partage de connaissances entre les institutions de formation des différents pays. Un plan cohérent et concerté de développement d'un programme uniformisé de la formation de base de l'infirmière pourrait même être envisageable pour l'accès à un savoir professionnel uniformisé, au sein de l'espace francophone. Cette recommandation est actuellement d'une pertinence certaine, dans la mesure où plusieurs pays concernés par l'étude sont en pleine réforme de leur programme de formation.

CONCLUSION

La présente étude a permis de dresser le portrait des différents niveaux de formation en soins infirmiers dans une vingtaine de pays francophones. Les niveaux de formation de base, de spécialisation et de 2^e et 3^e cycles ont été décrits à partir de quelques critères. Par contre, l'étude ne permet pas de comparer les titres des diplômés ni les titres d'emplois entre eux compte tenu des différentes significations quant aux exigences et aux standards requis dans les différents pays. Ainsi, la recherche s'est intéressée aux conditions d'admission pour chaque niveau de formation, de même qu'aux nombres d'années d'études requises, aux diplômes délivrés et aux titres professionnels accordés pour chaque formation. Dans l'ensemble, plusieurs constats se sont dégagés des résultats obtenus qui laissent entrevoir des recommandations à court et/ou à moyen terme. Parmi celles-ci, il y a le renforcement des compétences pour les professionnels infirmiers qui n'ont pas facilement accès à un profil de formation. Par ailleurs, la collaboration entre les membres associatifs et institutionnels du SIDIIEF a été proposée dans un souci d'uniformisation du savoir infirmier, mais aussi pour une meilleure visibilité et pour le développement du SIDIIEF. Compte tenu de l'importance de la formation pour la qualité des soins offerts aux populations, et aussi du contexte de globalisation, d'autres études portant sur différents aspects de la formation infirmière sont également recommandées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACÉSI). (2004). La formation d'infirmières et d'infirmiers autorisés au Canada : aperçu pour 2004. Accessible au site www.acesi.ca/francais/les_nouvelles.htm. Consulté le 15 novembre 2007.

Aubert, L. (2007). Panorama de la profession d'infirmier en Afrique (Rwanda, Madagascar, Maroc). Accessible au site www.infirmiers.com/inf/etranger/rwanda-madagascar-maroc.php. Consulté le 30 juin 2007.

Baumann, A., Blythe, J., Kolotylo, C., & Underwood, J. (2004). La main-d'œuvre infirmière à l'échelle internationale : Construire l'avenir : une stratégie intégrée pour les ressources humaines infirmières au Canada. Accessible au site www.aiic.ca. Consulté le 15 novembre 2007.

Donabedian, A. (1982). *Explorations in quality assessment and monitoring: the criteria and standards of quality. Michigan: Health administration press. Tome II.*

Conseil international des infirmières. (2007). Mais où sont passées les infirmières de l'Organisation mondiale de la santé? Communiqué de presse. Yokohama, Japon; Genève, Suisse, le 29 mai 2007

SITES WEB CONSULTÉS

École Privée Catholique d'Infirmiers de Yaoundé (EPCIY) : www.cameroun-plus.com/eo/r10279/index.php.

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : www.hes-so.ch/documents/showFile.asp?ID=1849.

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). (2007) : www.hes-so.ch/CMS/default.asp?ID=1363.

Infirmière en Belgique : www.infirmiers.com/inf/etranger/ide-belgique.php#pour%20intégrer%20une%20école.

Institut de Formation aux Carrières de Santé de Rabat : www.sante.gov.ma/Departements/ifcs/filieres/cycle2.htm.

Institut National d'Administration Sanitaire, Royaume du Maroc :

www.sante.gov.ma/Departements/inascds/index-inascds_fichiers/organisation-inas.htm.

Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) au Luxembourg : www.ltps.lu

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) : www.oiiq.org/infirmieres/etudiants.

Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) : www.sidiief.org/RA_SIDIEF_2006.pdf.

Université libre de Bruxelles. Ecole de Bacheliers en Soins infirmiers et de Bacheliers-Accoucheuses : www.ulb.ac.be/ecoles/eiulb/.

Université Saint-Joseph : Faculté des sciences infirmières : www.usj.edu.lb/formation/cursusdoma.htm?dipl=114.

ANNEXE 1

TERMES DE RÉFÉRENCE

Contexte :

Pour donner suite à une proposition des membres du SIDIIEF émise à l'occasion de l'Assemblée générale triennale de mai 2006, le conseil d'administration du SIDIIEF a commandé une étude à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval permettant d'établir le niveau de formation infirmière dans différents pays de la Francophonie.

En mai 2007, ce mandat a été confirmé lors d'une rencontre du conseil d'administration du SIDIIEF à Lausanne.

Objectif principal :

- Dresser le portrait du profil de la formation infirmière dans les pays de la Francophonie.

Objectifs secondaires :

- Pour chaque pays, répertorier les niveaux de formation et dresser une fiche.
- Comparer les niveaux de formation entre les pays sous forme de tableau.
- Regrouper les pays qui se comparent et présenter des tableaux par groupes de comparaison.

Livrables attendus :

- Document-synthèse d'un maximum de 10 pages sur le portrait des niveaux de formation.
- Tableaux comparatifs.

Durée du mandat :

- Contrat d'assistance de recherche – étudiante de 3^e cycle.
- 7 semaines.
- Du 4 juin au 20 juillet 2007.

ANNEXE 2

INSTRUMENT DE COLLECTE DES INFORMATIONS

Bonjour très cher collègue,

Lors de l'Assemblée générale du SIDIEF en mai 2006 à Québec, des membres présents avaient émis le souhait d'avoir un portrait des niveaux de formation infirmière dans les pays de la Francophonie. Le conseil d'administration a pris en considération la demande et a sollicité l'expertise de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval pour mener ce projet d'étude descriptive donnant un portrait du niveau de la profession dans le monde francophone. C'est moi-même, Awa Seck, qui ai obtenu le mandat de mener l'étude. L'angle choisi pour l'étude portera principalement sur le niveau de formation des infirmières et infirmiers dans les différents pays de la Francophonie. Pour ce faire, le SIDIEF, par l'entremise de la FSI, sollicite l'aide et le soutien de différents collaborateurs. Les résultats de l'étude seront publiés et diffusés auprès des membres.

Merci.

Awa Seck

**Tableau sur le portrait de la formation des infirmières
Pays**

Niveaux de qualification	Conditions de recrutement		Durée de la formation	Appellation du diplôme offert / Titre professionnel	Observation/ Domaines de spécialisation
	Diplôme exigé	Années de scolarité requises			
Formation de base					
2 ^e et 3 ^e cycles					
Spécialisation					

- NB : 1) S'il existe des cours de spécialisation, donnez aussi le niveau d'études et les domaines de spécialisation
2) Pour le niveau universitaire, s'il vous plaît précisez le niveau baccalauréat, licence, maîtrise, doctorat